



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023  
à 19h30, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 20 février 2023.
3. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.
4. Correspondance.
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- pour l'aménagement d'un espace de jeux dans la cour de l'école de Gorgier.
6. Rapport du Conseil communal relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier, secteur « Pôle de Gare de Gorgier - Saint-Aubin ».
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 159'250.- pour l'acquisition d'un véhicule d'exploitation pour les travaux publics.
8. Rapport d'information du GSR du Littoral-Ouest.
9. Informations du Conseil communal.
10. Résolutions, interpellations et questions écrites.

**Mme A. Hessler-Wyser**, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

## **1. Appel nominal**

**M. J. Fehlbaum** procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

Mme Carine Muster, excusée, remplacée par M. Mario Morciano  
M. Alexandre Béguin excusé, remplacé par M. Pierre-Alain Clerc.

Retardataire :

M. Jean Bergamin.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 21 voix.

**Mme A. Hessler-Wyser** demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

## **2. Procès-verbal de la séance du 20 février 2023**

**Mme A. Hessler-Wyser** : « *Avant de demander s'il y a des commentaires à propos de ce procès-verbal, je dois signaler que lors de notre dernière séance, il m'a été demandé si les courriers lus en séance seraient ajoutés au procès-verbal, j'avais répondu par l'affirmative. Mais il semble qu'en raison de la loi sur la protection des données, cela ne soit pas possible. Je tiens donc ces courriers à votre disposition sur demande et ils seront mis à disposition de tous les membres du Conseil général sur la plateforme de partage de documents dès qu'elle sera fonctionnelle. Mais mis à part cela, y a-t-il des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 20 février 2023 ? Ça n'a pas l'air d'être le cas et donc je vous demande de l'accepter par un lever de main. »*

- **Soumis au vote, le procès-verbal est accepté par 38 voix pour et 1 abstention, avec remerciements à son auteure.**

## **3. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2023**

- **Soumis au vote, le procès-verbal est accepté par 38 voix pour et 1 abstention, avec remerciements à son auteure.**

## **4. Correspondance**

**Mme A. Hessler-Wyser** donne lecture d'un courriel reçu de la part de M. Luca Santos, adressé au Conseil communal et au Conseil général, concernant des problèmes de circulation à Chez-le-Bart. Le Service de la sécurité publique a déjà accusé réception et informé des démarches qu'il entreprendrait concernant cet objet. Ledit courriel est à disposition de l'ensemble des membres du législatif.

**M. Th. Pittet** donne plus d'informations concernant ce cas et explique comment se passe la collaboration avec la police dans de telles situations. Le Service de la sécurité publique a bien accusé réception et, demain, une réponse lui sera envoyée par courrier.

M. J. Bergamin arrive ; il y a donc 41 membres présent-e-s, 40 votant-e-s, la majorité reste à 21 voix.

#### **5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- pour l'aménagement d'un espace de jeux dans la cour de l'école de Gorgier**

**M. H. Assumani** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne une demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement d'un espace de jeux dans la cour d'école à Gorgier. Comme vous le savez, la cour d'école est l'un des endroits les plus importants pour les enfants. En effet, un espace de jeux dans une cour d'école est un élément essentiel pour le bon développement de l'enfant : il favorise l'interaction sociale et la communication entre les enfants. Les enfants y jouent ensemble et développent leur capacité de collaboration et tout ça dans le respect mutuel. Depuis quelques années, un groupe composé de membres du comité d'école, des élèves, y compris des enseignants, s'est réuni autour d'une table pour réfléchir sur un projet d'aménagement de la cour d'école. Le projet concret nous a été transmis l'année passée, raison pour laquelle on a mis ce projet à la fin de l'année dans les petits budgets qui ne dépassaient pas CHF 50'000.- et il a été retiré pour qu'il puisse passer en commission. Dans la cour du collège aujourd'hui, les grands jouent au football et les petits essaient de jouer à cache-cache mais il manque des petits jeux pour les petits. Ce nouvel espace serait donc dédié pour les plus petits. Le comité d'école nous a transmis une proposition de projet de jeux à grimpe et glisse, avec divers accès de grimpe, comme dans l'image que vous avez dans le rapport. L'emplacement qui a été choisi par ce groupe de travail est entre deux arbres, si vous voyez bien la cour d'école de Gorgier, c'est en fait un petit jeu, ce n'est pas une immense installation. La surface de chute est un gazon synthétique et, concernant les arbres, la zone qui est choisie pour ce jeu-là ne va pas compromettre la statique des arbres et la fondation va aussi se situer hors couronne des arbres. L'installation de ce jeu sera faite par une entreprise locale qui a déjà étudié la chose, et est à même d'apporter les soins nécessaires pour préserver les deux arbres. Ce rapport est passé en commission enfance et jeunesse qui l'a préavisé favorablement et le Conseil communal vous demande d'en faire de même. Je reste à disposition si vous avez des questions. Merci pour votre attention. »

**Mme M. Petitpierre** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la commission enfance et jeunesse a effectivement pris connaissance de ce rapport et a donné unanimement un préavis positif à cette demande de crédit. En effet, l'aménagement d'un espace de jeu est profitable au bon équilibre des enfants, leur permettant ainsi un moment récréatif agréable et de bonnes conditions d'apprentissage. »

**Mme N. Humbert-Droz** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, comme la cour de l'école de Gorgier est dépourvue de jeux, il est normal de vouloir remédier à cette situation. La direction de l'école soutient ce projet et la commission enfance et jeunesse l'a accepté à l'unanimité. C'est pourquoi le parti Socialiste soutiendra également cet aménagement bienvenu. »

**Mme D. Vantaggio** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à cette demande de crédit. L'école assume deux missions fondamentales : la transmission des savoirs et la socialisation de toutes celles et ceux qui la fréquentent. À cet égard, les cours d'école ou de récréation constituent des outils importants pour favoriser un climat scolaire serein. Ils permettent des activités variées et rassemblent des enfants d'âges différents pour la récréation et pour les diverses activités pédagogiques en extérieur. Les préaux sont des lieux qui peuvent et devraient être

*pensés comme des espaces favorisant le mouvement et l'activité physique au quotidien, durant le temps scolaire mais aussi hors du temps scolaire. Par ailleurs, de nombreuses études scientifiques démontrent que l'enseignement en plein air contribue à promouvoir les compétences cognitives, émotionnelles, sociales et créatives ainsi que la santé des élèves. Dans un petit village comme Gorgier, ce type d'installation peut jouer un rôle fondamental en tant que centralité de quartier. En effet, puisqu'il est généralement accepté et entendu que les écoles sont des lieux pour les enfants et pour les jeunes, l'occupation des cours de récréation en dehors des heures d'école peut être assez intensive. Ces installations peuvent également être utilisées par les structures d'accueil parascolaire pendant la pause de midi et après les cours. Comme vous l'aurez compris, le groupe des Verts acceptera cette demande de crédit à l'unanimité. Merci de votre attention. »*

**Mme M. Petitpierre :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je prends cette fois la parole au nom du Groupement qui a étudié ce document avec grand intérêt et l'acceptera. Il souligne notamment la volonté d'égalité de traitement entre les différentes écoles par l'installation des places de jeux dans, pour l'instant, presque chaque cour de récréation et remercie le Conseil communal pour le rapport. »*

**M. J. Panes :** *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le 12 décembre dernier, lors de l'examen du budget, notre groupe avait obtenu le retrait de cet objet de la liste des 67 objets proposés, totalisant CHF 1'930'000.-, en argumentant qu'aucune commission n'avait été consultée. Ce projet maintenant a été soumis à la commission enfance et jeunesse qui a délivré un préavis favorable à l'unanimité. C'est donc tout aussi unanimement que notre groupe a accepté ce crédit lors de sa séance de préparation. Merci de votre attention. »*

**M. J. Fehlbaum** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- pour l'aménagement d'un espace de jeux dans la cour de l'école de Gorgier est accepté à l'unanimité.**

**6. Rapport du Conseil communal relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier, secteur « Pôle de Gare de Gorgier – Saint-Aubin »**

**Mme Ch. Wermeille :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 4 avril dernier, la ComPAL a donné un préavis positif à la modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier par 15 voix contre 2 avis négatifs. Comme on peut le lire dans le rapport du Conseil communal, cette modification partielle est une longue histoire qui a débuté avant même la création de La Grande Béroche. La ComPAL a eu de nombreuses occasions de débattre de ce sujet. Elle a reçu des informations directement du Service cantonal de l'aménagement du territoire et du Service cantonal de l'économie ainsi que des promoteurs et des bureaux spécialisés. Les commissaires ont pu se rendre compte très concrètement des aménagements futurs grâce à des maquettes. Lors de la séance du 4 avril, tous les éléments principaux ont été présentés à nouveau. Les réponses aux questions que les commissaires ont pu envoyer au préalable ont été fournies et sont documentées. Lors de la discussion avec les promoteurs et les bureaux spécialisés, des aspects essentiels comme le nombre d'emplois, les aménagements verts, le rôle moteur d'un tel quartier pour dynamiser les commerces de l'ensemble de la commune ou les processus participatifs ont été traités en détail. C'est donc en toute connaissance de cause que la ComPAL a pu se prononcer. Elle soutient à sa grande majorité ce changement d'affectation partielle qui est une chance de dynamiser notre commune et de créer un espace de vie de qualité. Je vous remercie. »*

**M. F. Del Rio :** *« En guise d'introduction, vous l'avez compris, la ComPAL, donc la Super commission du PAL qui a œuvré, qui a accompagné ce processus qui a duré cinq ans sous l'égide de La Grande Béroche mais qui avait déjà commencé en 2015 à Gorgier, et bien la*

*Super commission a fait un travail gigantesque dans un dossier compliqué, ce sont des dossiers lourds, les planifications territoriales prennent toujours de nombreuses années et quand on y arrive enfin, c'est toujours le résultat d'un très long processus. Donc malgré la complexité technique et légale on va dire, la ComPAL a, je crois, réussi à digérer et à faire sienne finalement de ce projet. La maîtrise est là au niveau de la vingtaine de personnes qui a participé à la ComPAL ; pour l'autre moitié du Conseil général, j'espère que le rapport qui vous a été remis vous aura permis de vous plonger réellement dans les éléments importants de ce dossier. Et puis volontiers évidemment tout à l'heure pour répondre encore à quelques questions. J'espère aussi que les échanges en séance de groupe ont été fructueux, c'est aussi ça le but, c'est que les membres de la commission du PAL puissent rapporter dans les différents groupes tous les détails de ce très, très long et compliqué processus. Pour revenir très brièvement sur l'historique que vous avez évidemment dans le rapport, donc tout est parti avec une réflexion lancée par les autorités de Gorgier suite à la demande de la Migros de rénover le magasin et de créer quelques bureaux. On voit que les échanges avec l'État ont été immédiatement pris en charge avec la complexité qui nous a été quand même imposée, à savoir qu'on a dû établir un cahier des charges précis, qui démontrait la pertinence finalement de mettre en place ce processus avant la révision des PAL et alors que finalement les communes, les régions en fait pour être précis, étaient en train de mettre sur pied leur plan directeur régional. Je vais revenir sur ces quelques nuances tout à l'heure, s'agissant de ces planifications supérieures. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a eu un long, long, long processus de coordination entre 2020 – 2021, avec les services de l'État, pour vraiment caler le modèle, enfin voilà, montrer patte blanche par rapport à ce projet, projet finalement validé par le Canton récemment, donc c'est ce qui manque peut-être dans le bref historique que je vous ai montré. Donc on le sait maintenant, en 2014, la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, devrais-je dire la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire est entrée en vigueur. Alors celle-ci prônait en fait une densification, d'arrêter finalement de s'étendre au niveau du territoire, ce qui avait lieu jusque-là en fait, bien qu'il y ait déjà eu une loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les populations ont eu envie de s'établir plutôt en périphérie, et donc voilà, ça s'est concentré, ça s'est construit et ça s'est étalé. Mais depuis 2014, le 1<sup>er</sup> mai pour être précis, donc on y était hier, et bien il y a un changement de paradigme important. Donc les Cantons étaient sommés de mettre à jour leur plan directeur régional dans un délai de cinq ans, c'est ce qu'ils se sont attelés à faire. Les Communes ont été sommées à leur tour par le Canton de se grouper en région, donc il y a eu six régions, le Canton s'est découpé en six régions, régions qui répondent à diverses logiques et, donc, notre commune était d'une part à travers la région de la Béroche comprenant les cinq anciennes communes de l'Ouest dans le plan directeur régional la Béroche et puis Bevaix rattaché à la communauté urbaine du Littoral. Il se trouve que l'on a dû absorber effectivement les résultats émanant de ces deux plans directeur régionaux pour ne faire finalement qu'une base sur laquelle on est obligés aujourd'hui de construire la révision du plan d'aménagement local qui, comme vous le savez, est en cours, et la Commune, à son tour, a un délai de cinq ans à respecter pour le mettre à jour, ce qui nous amène à fin février 2024, l'année prochaine, pour la validation par votre autorité, de cette révision du plan d'aménagement local. Donc l'État a dit : écoutez tout ça c'est en cours, vous êtes bien gentils, mais s'il y a urgence, effectivement il y a la demande de la Migros, il y a finalement des éléments qui disent qu'aujourd'hui on peut aller un tout petit peu plus vite que la musique de la révision du PAL et bien OK mais il faut pouvoir répondre à toute une série d'exigences et les deux processus doivent être coordonnés, raison pour laquelle ça a pris aussi passablement de temps. Donc les planifications supérieures et les mises en cohérence, le plan directeur cantonal et le plan directeur régional, donc celui de la Béroche et en partie la communauté urbaine du Littoral, avec, à ce moment-là, donc dans le plan directeur cantonal, le pôle de gare identifié et accepté comme pôle stratégique ou pôle de gare ça dit déjà absolument tout, avec les exigences que l'on voit là, que vous retrouvez dans la fiche U13, sauf erreur de ma part ça doit être la U13, oui c'est la U13, en fait je m'en souviens parfaitement tellement c'est compliqué à lire, mais vous pouvez vous y référer avec quelques valeurs notamment en dessous desquelles il était impossible de s'y tenir. Le projet de territoire, donc établi par les anciennes autorités dans le cadre des plans directeurs régionaux avec la confirmation de la cohérence de mixité à cet endroit-là et de densification humaine. Au niveau du plan directeur sectoriel, là c'est un élément qui vient cadrer le tout qu'on voit découpé sur l'image que vous avez, c'est le périmètre dans lequel on doit absolument tout traiter de manière*

à avoir une cohérence et dont les règles vont venir chapoter, doivent être validées déjà d'une part par le Canton sur la base de toute une série d'études complémentaires, et qui doit venir chapoter finalement ce qui est l'objet aujourd'hui de la décision qu'il faut prendre, c'est-à-dire la modification de l'affectation. Donc le Canton nous dit, voilà pôle de Gare, reconnu cantonal très bien, mais vous devez quand même y mettre de la mixité sociale, il faut une certaine densification, il faut aussi une mixité au niveau de l'utilisation, enfin bref, vous ne pouvez pas le faire simplement comme ça. Donc nos autorités se sont emparées de ce cadre extrêmement contraignant pour finalement faire ce qui est finalement un outil stratégique qui dit, en gros, voilà comment ça va s'articuler, voilà comment on va mettre les véhicules, quelles sont les rues principales qui vont être utilisées, quels sont les périmètres à considérer, des intentions du type perméabilité piétonne, mobilité douce et que sais-je, des espaces verts aussi, bref c'est à travers ce document qu'on a pu exprimer tous les éléments pour pouvoir coller aux exigences du Canton et qui ont été partagées très largement dans tout ce processus épaulé par la commission du PAL. Donc, l'objet aujourd'hui de la décision c'est bien la modification de l'affectation de ces parcelles, elles vont passer de zone industrielle à zone mixte. Donc le changement d'affectation, les droits à bâtir comme vous avez pu en prendre connaissance dans le document qui vous a été remis, les compensations, important, c'est-à-dire que l'on doit absolument compenser chaque mètre carré qui va être mis en zone à bâtir à cet endroit-là. J'ai envie de dire que c'est le seul endroit où la commune va étendre sa zone à bâtir, c'est là. C'est là que se situe la majeure partie de l'augmentation attendue en matière d'habitants. Ça c'est important de le savoir. Le dernier élément c'était évidemment de contribuer à la consolidation globale et la mise en cohérence des planifications, donc toutes ces planifications, tous ces dispositifs ont dû être checkés en cours de route pour s'assurer, et pour montrer patte blanche, que c'était cohérent. Donc l'état actuel à gauche (Powerpoint slide n°11), avec le contour des parcelles concernées en zone industrielle sur l'image de gauche et sur la partie de droite la zone mixte. À remarquer tout de même ici il subsiste un îlot, l'entreprise Hybrid non seulement au niveau de la parcelle qui est la sienne aujourd'hui mais aussi pour prévoir son extension à futur tel que ça a été discuté, coordonné avec eux. C'est-à-dire qu'eux n'ont vraiment rien demandé, c'est une activité qui est relativement douce, qui n'est pas incompatible avec ce qu'il y aura autour, notamment en matière de bruit et qui fera l'objet d'une intégration d'un soin particulier pour que finalement personne ne remarque qu'il y a une entreprise comme celle-là de ce côté-là. D'ailleurs, aujourd'hui déjà ça ne se remarque pas vraiment. Donc voilà en quoi ça consiste et voilà l'état à futur (Powerpoint slide n°12). L'image n'est peut-être pas suffisamment large, mais on voit ici déjà la zone mixte qui existe et à laquelle celle-ci va venir s'ajouter avec cette partie ici qui fera l'objet aussi d'un changement en zone mixte, et celle qui restera encore pour former un tout cohérent. Donc cette modification du PAL permettra aux porteurs de projet d'aller de l'avant avec un projet novateur et durable. Nous les avons conviés le mois passé afin qu'ils mettent peut-être des images sur ce qui va certainement être possible de réaliser, aujourd'hui encore une fois on ne vote pas, on ne se prononce pas sur des projets, uniquement sur le changement d'affectation mais il paraissait indispensable après tout ce processus de rappeler finalement aux commissaires ce qui était possible de réaliser, ce qui était prévu de réaliser pour vraiment répondre aux défis sociétaux qui sont les nôtres aujourd'hui, qui seront encore là demain et même qui seront encore plus compliqués à relever si on tarde trop. Donc le maintien de la Migros, quelque part c'est une prestation à la population, c'est peut-être un peu brutal de le dire comme ça, mais pour notre population c'est important qu'il y ait un commerce de ce type à cet endroit-là et je crois que les autorités se doivent de faire le maximum, comme c'est le cas jusqu'à maintenant, et démarré d'ailleurs par la commune de Gorgier à l'époque, c'est parfaitement cohérent. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est l'accueil d'une grande partie, plus de la moitié de la croissance prévue dans notre commune en matière d'habitants et emplois, car oui il est prévu de créer des emplois à cet endroit-là. La réalisation de 60 appartements avec encadrement, parce que ça a du sens, vous me permettrez cet écart de langage mais, nos vieux, dont je fais partie, on le droit de vieillir encore chez nous, d'avoir ce choix. Ces appartements avec encadrement c'est véritablement l'intermédiaire entre l'EMS, dont on n'aime pas entendre parler en tout cas trop tôt, et puis une situation difficile et compliquée pour la famille, pour soi-même, lorsqu'on est seul et qu'il n'y a pas forcément les structures qui vont avec ou que les appartements ne sont pas forcément adaptés. Donc il y a l'obligation de réaliser ce minimum de 60 appartements avec encadrement dans ce périmètre avec encore une fois, et c'est le point suivant, ce sont

les transports publics, c'est la cadence à la demi-heure prévue en 2027 depuis et vers Neuchâtel et ce que je peux vous dire c'est que la discussion pour la symétrie est déjà sur le bout des lèvres des politiciens qui devront défendre ça avec notamment les CFF. Donc ça se prépare, ce pas supplémentaire c'est une façon de pousser dans cette direction et c'est aussi le cas de dire les lignes 612 et 613 qui font l'objet de quelques réflexions en ce moment, et bien elles devront aussi suivre et s'adapter à cette cadence à la demi-heure, donc quand on parle de cadence du train, c'est aussi tout ce qui va avec, ce n'est pas uniquement du train dont il s'agit. Des espaces publics de qualité avec une utilisation du sol modérée, il faut voir les images que vous avez sur les maquettes par exemple et puis évidemment ces enjeux de mobilité avec des parkings d'échanges aussi bien pour les voitures que pour les vélos. La revalorisation de l'image de la gare de donner évidemment une nouvelle dynamique en devenant une nouvelle centralité, c'est le cas, c'est la porte d'entrée du canton depuis l'Ouest. Je ne pense pas qu'aujourd'hui cette image elle soit satisfaisante pour quiconque. La dernière ligne, c'est juste pour rappeler qu'aujourd'hui encore une fois c'est le changement d'affectation qui a des planifications de détails qui seront nécessaires ultérieurement et un bref rappel du calendrier qui arrive juste après. Alors aujourd'hui nous sommes tout en haut (Powerpoint slide n°14), c'est la séance du Conseil général pour cette modification de l'affectation, ça permettra, comme dit tout à l'heure, aux porteurs de projet d'avancer et nous commune, de continuer à mettre la pression quelque part ou mettre un cadre pour les obliger à avancer et dans le cadre que l'on souhaite. Aujourd'hui on n'est plus vraiment légitimes pour dire, écoutez on pense aux vélos électriques, par exemple, ou à je ne sais quel autre moyen de transport et amener des nouvelles contraintes alors que finalement ils ne peuvent pas avancer dans leur projet puisque ça resterait en zone industrielle. Donc c'est la publication dans la Feuille Officielle, je crois que j'ai dû vous mettre un calendrier à jour dans le rapport, donc sauf erreur, ça tombe sur le 12 mai et puis le délai référendaire donc les 10 jours + les 30 jours, là aussi c'est mis dans le rapport, ensuite la mise à l'enquête publique qui dure les 30 jours habituels, le traitement éventuel d'éventuelles oppositions, l'approbation encore une fois et la sanction par le Conseil d'État, etc. Ensuite, évidemment, il y a ces planifications de détails qui seront nécessaires, en principe plan de quartier, plan spécial si la Migros décide de faire un petit peu plus large qu'annoncé initialement et puis tout à la fin du processus, encore une fois, le dépôt des permis de construire, des plans auxquels on est habitués, ou certains plus que d'autres, qui sont toujours très intéressés par tout ce qui est déposé à juste titre et évidemment avec les possibilités d'oppositions habituelles. Donc personne ne voit ses droits supprimés à travers ce processus. Voilà, je crois que tout a été dit, tout a été tellement dit et redit en l'espace d'en tout cas cinq ans sur La Grande Béroche, je trouve que le résumé de Madame Wermeille a été tellement parlant que je vais renoncer à ma petite phrase de conclusion que j'avais prévue de peur de dénaturer le discours qui était vraiment parfait. Ce qu'il faut savoir c'est que l'on a voté des crédits relativement conséquents ici en ayant vraiment l'impression, et à juste titre que, c'était très important, aujourd'hui il n'y a pas de crédit, aujourd'hui il y a par contre un choix politique très, très important, un choix de société j'ai presque envie de dire et j'espère que vous sentez quelque part quand même cette pression et que vous voyez bien l'enjeu. Je reste donc à disposition, je crois que mes collègues aussi qui ont accompagné le processus, pour répondre à vos questions. Merci beaucoup. »

**Mme M. Cuche :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, chère-s collègues, je remercie déjà le Conseil communal pour la rédaction de ce rapport qui était très complet et pour les explications également qui ont été données ce soir. Je voulais aussi remercier notre président de la ComPAL pour son intervention et son résumé de la situation. Je ne vais pas revenir sur les différents éléments et étapes historiques et politiques qui composent ce rapport, étant donné que l'exercice a été fait. Je me permets toutefois de souligner quelques éléments qui me semblent primordiaux, en particulier quant à la compréhension qu'on pourrait avoir de certains enjeux. Je pose ici juste quelques points que j'estimais majeurs. L'actuelle zone industrielle des entrepôts anciennement Comina, communément appelée, n'est plus utilisée en tant que telle et aucune demande par une entreprise du secteur primaire n'a été enregistrée depuis X dizaines d'années, pour ceux qui vivent dans la région. Deuxième point, cette zone est limitée, ce qui signifie qu'une entreprise de type industrielle ne pourrait pas envisager d'agrandissement conséquent et ne pourrait viser un accroissement de son activité ou un déploiement. Ce lieu est entouré de bâtiments de constructions et d'habitations. Ce qui

*explique aussi sans doute le désintérêt de ce type de lieu pour ce type d'entreprise primaire. Ensuite, troisième point, il est constaté que dans notre région, la répartition des types d'activité, dont on a eu des exposés et des explications par différents groupes de travail, on voit que la majorité des activités de notre région s'oriente plutôt vers le secteur tertiaire, grande majorité, presque deux tiers et puis un peu moins d'un tiers sur le secondaire et le primaire, c'est vraiment un très petit pourcentage de nos activités. La Migros souhaiterait pouvoir s'agrandir et se rénover, comme ça a été mentionné. Il y a des projets d'habitations qui sont prévus sur Combamare ainsi que sur le Pôle de Gare et toutes ces personnes, ces propriétaires souhaiteraient aussi pouvoir avancer dans leur(s) projet(s). Selon les statistiques également, le Littoral est considéré comme étant en pénurie de logements depuis plusieurs années maintenant. Selon les éléments actuels, il est en chute depuis bientôt quatre ans, avec une stagnation en 2020 et puis une rechute jusqu'à aujourd'hui. La seule région du canton qui est épargnée c'est les Montagnes neuchâteloises. Un jeune de notre région, ici présent mais que je ne nommerai pas, pardon, il n'est pas présent, avait également indiqué combien il était difficile pour un jeune de trouver des logements afin de pouvoir rester établi dans sa région. Est-ce juste ? Ce que nous demande le Conseil communal aujourd'hui est d'accepter simplement une modification du PAL actuel et une modification de la zone. On ne parle donc pas du PAL que nous sommes en train de construire. Nous parlons aujourd'hui uniquement d'un changement de zone et de passer d'une zone industrielle à une zone mixte afin de permettre et de mettre en route des projets avant que le nouveau PAL ne soit accepté et qui permettrait donc de faire avancer ces projets en évitant des attentes encore plus longues. Notre commune doit aujourd'hui se tourner résolument vers l'avant et se donner les moyens de faire vivre ou revivre certains lieux. Vu l'intérêt que représente la vie dans notre commune, nous sommes attractifs en matière de lieu de vie et plus particulièrement pour les petites et moyennes entreprises aussi. Le Pôle de Gare, de par son aspect central entre Gorgier-Chez-le-Bart et Saint-Aubin-Sauges, est une zone à privilégier et à repenser dans son aspect central. Je réitère mes remerciements auprès du Conseil communal pour ce rapport et informe que le parti Socialiste soutiendra unanimement ce point. Je voulais juste faire une petite remarque, encore, je suis assez sensible aux comparaisons qui sont dépourvues de sens, vous le savez, par rapport aux études de trafic en particulier, pour ceux qui me connaissent dans mes interventions. Je remercie donc certains de mes collègues d'éviter de comparer notre jolie petite commune, en particulier cette zone industrielle, avec les zones industrielles haut potentiel comme Brigue, Nyon, Bienne, etc. Merci beaucoup. »*

**M. F. Nussbaum :** « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport qui est complet et précis. En effet, la planification du plan directeur régional de la Béroche identifie les réflexions proposées dans ce rapport. Toutefois, en 2015, le propriétaire Migros, souhaitant adapter son magasin aux exigences selon le profil du marché ; de ce fait, une demande collégiale de traiter ce périmètre en plan spécial a été faite au Canton, un entretien avec visite a eu lieu avec Monsieur le conseiller d'État Laurent Favre, qui avait fait part de son souhait de réaliser un plan spécial qui sera englobé dans le plan d'aménagement local ultérieurement. La réalisation en exigence technique a été élargie au périmètre du plan sectoriel et arrive à bout touchant après huit ans d'attente du résultat, une période non négligeable. Le Groupement est d'avis qu'il est important de pouvoir évoluer avec ce plan sectoriel et acceptera à l'unanimité la modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier et Saint-Aubin. Merci de votre attention. »*

**Mme Ch. Wermeille :** « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à cette modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier. Il remercie le Conseil communal pour la clarté du rapport et les informations très détaillées et complètes sur ce dossier. L'historique des démarches est spécialement intéressant car il documente comment tous les intérêts en présence ont été pris en compte et le sérieux des études réalisées. Il démontre également que ce changement d'affectation représente une opportunité pour notre commune et permettra un développement mixte qui est le plus adapté à ce secteur si bien situé. Le groupe des Verts soutiendra cette demande de modification qui est l'aboutissement d'un long processus et qui est conforme au nouveau cadre de développement en matière d'aménagement du territoire et aux normes supérieures. Merci. »*

**M. S. Lutz :** « Madame la présidente, chers collègues, le groupe PLR accepte à une forte majorité cette modification d'affectation. Merci à tous ceux qui ont œuvré à ce projet et ce depuis de nombreuses années. Il convient néanmoins de dire que certains de nos membres émettent des réserves ou sont contre le changement d'affectation d'une zone industrielle et sur le fait que les nouvelles zones mixtes ne créeront que peu d'emploi ou pas suffisamment pour certains. D'autres s'inquiètent du grand nombre de projets de développement de notre commune ces prochaines années, le tout en même temps, avec une augmentation substantielle du nombre d'habitants et donc de son impact sur les services publics : crèches, écoles, etc... et également le trafic notamment qu'il conviendra d'anticiper. Merci. »

**M. M.-A. Langel :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la question que pose le Conseil communal au Conseil général aujourd'hui est double. La première concerne le changement d'affectation d'un quartier de zone industrielle en zone mixte, on l'a compris. La seconde question, qui est implicite, consiste à donner un blanc-seing à un projet immobilier constitué uniquement de logements sur 80 à 90% de la surface brute de plancher. Cette seconde question présente l'avantage d'illustrer pourquoi il faudrait refuser le changement d'affectation. Si l'on en revient à la première question soit, en particulier, à la situation de notre commune en matière de zones d'activités économiques industrielles, que l'on appelle aussi de temps en temps les ZAE, on nous propose de supprimer une zone industrielle alors qu'il y a déjà pénurie de telles zones disponibles sur notre territoire. Or, le Conseil communal, dans sa proposition du jour, ne propose pas de compensation sur notre territoire pour transformer une autre zone en ZAE. En outre, le projet de territoire communal, le plan d'aménagement local, on en a parlé par la ComPAL tout à l'heure, sur lequel elle a siégé depuis de nombreuses années, plus de trois ans à ma connaissance, ne prévoit pas non plus de zones d'activités économiques additionnelles. Donc, si aujourd'hui l'on voudrait enterrer toute dimension de développement économique de notre commune en supprimant cette zone industrielle, on ne s'y prendrait pas autrement. C'est le principal problème de la question qui est posée par le Conseil communal, il n'y a pas de compensation sur les activités économiques dans le projet proposé ce soir. On valide par conséquent pour toujours la réputation de cité dortoir de notre commune et on peut prévoir le changement des panneaux à ses entrées de La Grande Béroche en La Grande Cité Dortoir avec D majuscule. Pour mémoire, c'est bien le domaine secondaire qui appelle au développement du tertiaire et non le contraire. Autrement dit, ce sont les activités économiques industrielles qui ont un effet économique induit et non pas le domaine des services ou des commerces sur l'industriel. Et lorsque l'on parle d'industriel, on ne parle pas de sidérurgie, mais bien plutôt de sociétés comme on a la fierté d'en connaître sur notre territoire, comme Hybrid, TE connectivity, Schumacher & Cie ou Melexis technologie, qui sont pourvoyeuses d'emplois, de travailleurs qui mangent et consomment local, qui animent les restaurants, les kiosques et le commerce. C'est cela l'effet induit. Le fait de mettre dans les 10 ou 20% de non logement une Coop, un bar-PMU et un salon de coiffure n'aura aucun effet multiplicateur. En résumé, si l'on veut tendre vers un minimum de vie économique, il est contre-productif de prévoir un ratio de 90 % de logements de surcroît sans compensation ailleurs de zones d'activités économiques. La seconde question évoquée en introduction concernant le blanc-seing de réaliser un gros projet immobilier dans un endroit aussi stratégique que la partie Est du Pôle de Gare de Saint-Aubin. Cette question illustre concrètement ce qu'il serait judicieux d'éviter. La plupart d'entre vous, membres de la ComPAL, ont pu voir le projet et poser toutes les questions aux promoteurs immobiliers et à leurs conseillers, comme se plaît à nous le rappeler la présidente et le Conseil communal. Nous nous acheminons ce soir véritablement vers la validation d'un projet immobilier constitué pratiquement que de logements pour l'avenir de notre commune ? Quelle est la cohérence urbanistique du centre stratégique de ce plateau, qui constitue un point névralgique avec la gare, le lac, le centre historique de Saint-Aubin-Sauges et les villages de Gorgier-Chez-le-Bart, vous voulez planter au milieu du centre de La Grande Béroche un ensemble d'unités d'habitations sans vie ? N'a-t-on rien de mieux à faire « urbanistiquement » parlant ? Finalement, le projet pour qui a été fait ce changement d'affectation permet d'illustrer l'impact négatif de notre vision de cet endroit idéal pour fédérer du monde par de l'activité économique, des bureaux, des logements, des restaurants, des échoppes, des magasins, des dentistes ou médecins, des crèches et ce n'est pas avec 80, voire les 90 % de logements que l'on va y arriver. Ce plateau de gare Est mérite mieux qu'un mortifiant complexe immobilier de

850 personnes supplémentaires, imaginé avant le Covid et la crise énergétique. Où sont les belles déclarations d'intentions des partis politiques ? N'a-t-on pas changé de paradigme depuis huit ans ? Où sont les visions urbanistiques de demain, comment sont considérés les adolescents sans Maison des jeunes, quid des 20 - 35 ans, seront-ils attirés par ce projet immobilier et auront-ils les moyens d'accéder à la propriété ? Et qu'en est-il de la transition énergétique, de nos engagements écologiques, de l'économie circulaire entre les habitants et les magasins et les lieux de travail, les circuits-courts, l'économie de proximité ? Nous allons dans le mur avec ce projet. Si vous n'en n'êtes pas convaincus, ne soyez pas étonnés que nous trouverons auprès de la population un écho qui permettra aux concitoyennes et concitoyens de notre commune de se prononcer sur ce sujet, sans bannière politique, juste pour le bon sens et pour le futur de notre région. Nous sommes prêts. La situation géographique de ce plateau est stratégique, tout le monde de Saint-Aubin-Sauges et de Gorgier-Chez-le-Bart peut y avoir accès à pied, du Nord, de l'Est, du Sud ou de l'Ouest, pour en faire un lieu de rencontres mélangeant vie économique et d'habitations, n'y renonçons pas ! C'est l'opportunité de répondre aux attentes de la fusion et de la population pour fédérer les acteurs économiques avec ses habitants. Pour conclure, nous ne sommes pas contre un développement du pôle de gare, mais cependant contre un pôle de gare sans activités économiques. Nous ne pouvons pas nous résoudre à sacrifier ce site urbain stratégique et central de travail, d'achats, de restauration, d'accueil d'enfants, d'adolescents et de jeunes, d'emplois, de rencontres, de formation, de santé et de vie, avec 80 à 90% d'habitations. Nous nous sentons responsables de proposer une vision urbanistique cohérente, qui tienne compte des enjeux économiques et écologiques de demain pour toutes les franges de la population. Par conséquent, la modification de l'affectation proposée à votre autorité ce soir n'y répond pas, il serait donc recommandable de la refuser. Elle ne répond pas aux besoins et enjeux actuels, et encore moins à ceux du futur. Merci pour votre attention. »

**M. B. Schumacher :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la modification du plan d'aménagement qui nous occupe ce soir impactera d'une manière très importante et durablement notre commune. Plus précisément les villages de Saint-Aubin-Sauges, Gorgier et Chez-le-Bart. Nous le savons, comme nous pouvons le lire dans le rapport, c'est le Canton, par les planifications plan directeur cantonal et PDR, qui souhaite que notre région se densifie et ce, si possible, avec des citoyens et citoyennes à fort pouvoir contributif. C'est compréhensible, il est plus facile de les attirer à La Grande Béroche qu'à La Chaux-de-Fonds. Mais qu'en est-il des habitants de la Béroche, sommes-nous tous prêts à accueillir une cité dortoir, de devenir la banlieue d'Yverdon ou lausannoise ? Dans nos travaux de révision du PAL, nous avons fixé beaucoup d'objectifs dont, entre autres : maintenir nos centres de villages vivants et réduire la circulation dans les agglomérations. Ce même Canton nous répond qu'il n'est pas envisageable de prévoir une nouvelle route pour désengorger l'accès aux Charrières, que la route d'accès au quartier d'Entre-les-Buissons, planifiée et commencée par les anciennes autorités de Saint-Aubin-Sauges, n'est pas réalisable, ne parlons même pas du contournement de Montalchez et notez aussi que la route d'évitement de Chez-le-Bart, planifiée et plébiscitée par le législatif de Gorgier, n'est devenue qu'une piste cyclable. Alors pourquoi, aujourd'hui, céder sans rien obtenir, sans pouvoir aussi réaliser nos bonnes idées qui doivent améliorer notre qualité de vie. Actuellement, de nombreux projets sont en cours de réalisation ou vont débiter à La Grande Béroche : Payaz, quasi terminé, Plantées, Roncinier, la Caramèle, la Grève, Crève-cœur, les Balcons du lac, les Balcons des Cerisiers, rue de l'Hôpital, Charrières et j'en passe. Combien d'habitants de plus ? Combien d'élèves en plus ? Qu'en est-il de nos infrastructures ? Salles de sport, classes, crèches, parascolaire, déchetteries ? L'été dernier, une restriction d'eau nous était imposée avec même l'interdiction d'arroser nos jardins potagers. Quelles sont les mesures entreprises pour palier cette problématique qui, selon les spécialistes, sera récurrente ? À la commission technique, rien n'a encore été évoqué. Alors, avec en plus de ce qui est en cours de construction, un nouveau quartier, qui pourra compter jusqu'à 850 habitants, sur le plateau de la gare, là, je suis inquiet. Pourquoi ne pas déjà commencer avec Combamare dans la continuité du quartier de la Foulaz avec la Migros et de différer de quelques années le plateau de la gare ? Pas possible selon notre exécutif. Certains proposent de créer ce nouveau quartier et qu'il serait souhaitable de freiner les autres projets. Cela n'est pas possible, ils dépendent de décisions déjà prises il y a 10 ou 15 ans par les anciens PAL. Les plus jeunes d'entre nous prétendent, avec raison peut-

être, qu'il est difficile de se loger à La Grande Béroche. Croyez-vous sincèrement que les promoteurs immobiliers qui ont fait l'acquisition de ces parcelles, ceci même avant qu'elles soient affectées en zone constructible, soient des philanthropes et prévoient des appartements pour étudiants ? Il ne faut pas se leurrer, bien qu'il y ait des appartements protégés qui sont prévus, peut-être même un peu peu à mon goût, cela restera, au vu de la situation géographique, des appartements destinés sans peine à une clientèle aisée. D'autres points sont discutables, comme imposer la fermeture à la circulation de la route de la gare, ce qui compliquera, entre autres, le trafic agricole. C'est aussi sans compter les modifications du règlement d'aménagement communal qui permettra la construction de bâtiments plus hauts que ce qui existe ailleurs dans le village. Finalement, la population a-t-elle été bien informée sur ce qui l'attend si nous acceptons cette modification du plan d'aménagement ? Une séance d'information s'est tenue, sans annonce préalable par tout-ménage mais avec juste un encart dans le LHI et le Littoral Région. Quarante personnes étaient présentes et la maquette de ce qui sera possible de bâtir n'était même pas présentée. Seuls le promoteur et le bureau d'ingénieurs ont fait l'éloge de leur projet. D'ailleurs avant de prendre votre décision ce soir, avez-vous tous vu cette maquette qui représente la future destinée du plateau de la gare ? Si nous avons la légitimité de prendre une telle décision, nous savons aussi qu'une bonne partie de notre Conseil général représente des citoyens et citoyennes de villages qui ne seront absolument pas impactés par cette décision. C'est là aussi les avantages et les inconvénients d'une commune fusionnée. Je n'irai pas plus loin dans mes propos, car j'ai confiance aux habitants de La Grande Béroche. Je peux déjà vous l'annoncer ce soir, si cet arrêté est accepté, il y aura demande de référendum. Un groupement de citoyens de Chez-le-Bart s'est déjà constitué en comité référendaire. Quel que soit l'aboutissement de ce référendum, nous l'accepterons. Mais nous vous invitons vivement à le signer car ce sera le seul moyen de légitimer cette importante décision. L'avenir de La Grande Béroche appartient à ses habitants, pas aux promoteurs immobiliers qui prévoient une occupation du site avec jusqu'à 90% d'appartements. Obtenir une votation avec une décision populaire coupera alors court à toute contestation future. Ce sera alors les citoyennes et citoyens de La Grande Béroche qui auront décidé de leur avenir. J'invite aussi la presse à porter ce débat sur la place publique. Vous l'avez compris, je m'opposerai à cette modification du plan d'aménagement. Je vous remercie. »

**M. M. Rognon :** « Merci Madame la présidente. Je m'étonne juste que deux membres du groupe PLR qui ont milité pour la baisse de trois points d'impôt, avec comme argument phare l'attractivité résidentielle, soient les mêmes qui craignent maintenant une augmentation de la population. Je tenais juste à relever cette incohérence et aussi, éventuellement, répondre sur deux points : la question technique, donc pour l'approvisionnement en eau, vous avez voté récemment un plan général d'approvisionnement en eau qui est lancé, qui est à l'étude et qui définit effectivement en fonction de l'évolution démographique si nous devons rechercher d'autres ressources en eau, donc ce sont des choses déjà en cours. Peut-être que nous en aurons besoin, peut-être pas, peut-être que l'interconnexion entre nos réseaux suffira parce qu'actuellement, il n'y a qu'une zone qui pose problème, effectivement, c'est une zone qui est fournie par des sources et pas par des puits artésiens. Pour la question des prix des logements, des futurs logements sur le pôle de gare : on entend que cela ne sera pas des prix pour des étudiants, de ce que je sais de mes quelques cours d'économie, ce n'est pas mon métier, économiste, mais je sais qu'il y a une théorie pour la fixation des prix qui existe, c'est l'offre et la demande. Actuellement, nous avons énormément de demandes pour des logements, très peu d'offres, ce qui fait exploser les prix. Et les demandes, croyez-moi, ne viennent pas uniquement de gens externes à la commune. Elles viennent des jeunes, comme moi, qui souhaiteraient rester dans cette commune et pas devoir partir à Neuchâtel, à Yverdon. Nous aimons cette région, jeunes y compris, vous aussi vous avez à cœur de la préserver mais il faut aussi accepter qu'elle se développe parce que la population se développe. Alors tant que les personnes restent bloquées, je dirais, sur ces effets-là, effectivement, que la population, dans son grand complet, prenne la parole et puisse voter sur ce point. Je suis convaincu qu'elle fera le bon choix. »

**Mme Ch. Wermeille :** « Madame la présidente, merci. Mesdames, Messieurs, je me permets de relever deux points qui me surprennent quand même c'est le point concernant la demande

soi-disant très importante pour des zones industrielles dans le canton. J'ai participé en septembre 2021 à une séance organisée par le conseiller communal avec le Service de l'aménagement du territoire du canton ainsi que le Service de l'économie du canton. Il y avait un représentant par parti, membre de la ComPAL, qui pouvait participer à la séance et je dois avouer que j'étais allée avec mes préjugés à cette séance en me disant que les Services économiques du canton allaient vendre le besoin de zones industrielles, que c'était nécessaire, etc. et c'est exactement le contraire que la dame, je ne me souviens plus de son nom, a mentionné : il n'y a pas de demandes pour des zones industrielles dans le canton et, notamment, sur le Littoral Ouest, où nous habitons, sur le Littoral Est, il y en a un peu parce que, voilà, c'est plus approprié, il y a des zones beaucoup plus grandes avec la zone de raffinerie, etc. Et puis le deuxième point que j'aimerais relever aussi, c'est un point qui a été relevé toute à l'heure mais que je trouvais très, très important. Lors de la dernière séance de la ComPAL le 4 avril, j'avais trouvé très intéressant que plusieurs commissaires avaient relevé la crainte de voir une concurrence avec ce nouveau quartier, que ce nouveau quartier viderait peut-être les centres des villages parce qu'il y aura des nouveaux commerces et puis que, finalement, les commerces qui restent encore dans nos centres vont disparaître et que tout va venir dans ce nouveau quartier et puis que ça allait vider nos centres anciens et, en fait, là, Wyss & Partner était venu avec des arguments qui m'avaient vraiment convaincue, que j'avais trouvé très intéressants c'est que, finalement, c'est au contraire, c'est uniquement en développant un nouveau centre, là sur ce pôle de gare, avec des commerces, cela peut être, effectivement, ça sera des petits commerces qui ne vont peut-être pas employer des dizaines et des dizaines de personnes, mais même s'il y a des coiffeurs, s'il y a de nouveau quelques boulangers ou quelques petits commerces, finalement, cela va encourager tous les habitants de toute la commune à rester à La Grande Béroche pour leurs achats, ce qui va profiter aussi, indirectement ou directement, aux autres commerces de nos centres qui sont encore existants dans nos centres anciens et cela ne va pas du tout être une concurrence, cela va plutôt être une promotion et un encouragement et cela va favoriser nos petits commerces donc voilà, je trouvais important de relever ces deux points. Merci. »

**M. M. Rognon :** « Je ne veux absolument pas rallonger mais j'avais encore un autre argument je pense qui mérite aussi, qui est extrêmement important c'est par rapport à la cité dortoir. J'ai toujours connu La Grande Béroche comme ça, sans zones industrielles monstrueuses, etc. Par contre, nous sommes une commune qui est dotée d'énormément de sociétés locales, des sociétés locales extrêmement actives, avec énormément d'activités les week-ends, pendant les vacances d'été, les soirs et c'est ça qu'il faut préserver dans notre commune, il ne faut pas que ces sociétés locales meurent, il faut qu'elles puissent avoir un renouvellement aussi au sein de leurs membres et le fait que des habitants, qui vivent déjà ici, puissent, les jeunes, puissent demeurer sur place pour pérenniser ça et pérenniser une vie associative qui soit plaisante pour les habitants, c'est ça qui va faire en sorte qu'on ne soit pas une cité dortoir parce que je ne considère pas que La Grande Béroche est une cité dortoir à l'heure actuelle. Merci. »

**M. T. Egger :** « Il a été évoqué, ce soir, pour rebondir directement sur ce que notre président, M. Rognon, a dit, il a été notamment évoqué l'aspect des infrastructures sportives et je crois que cet aspect a déjà été répondu auprès de vos législatifs. On dit infrastructures sportives, on dit également école. Infrastructures sportives : pour ceux qui l'ont visitée dernièrement donc la future salle de gym de Gorgier, qui dit future salle de gym de Gorgier dit, inévitablement, sociétés locales. Je vous rappelle qu'il y a notamment des pongistes qui jouent actuellement dans la petite salle de Gorgier. Le but, justement, à travers cette nouvelle salle, c'est aussi d'amener des infrastructures sportives et notamment des clubs sportifs, ce qui va dans le sens, justement, d'éviter une cité dortoir et puis on nous dit finalement qu'il y aura beaucoup plus de monde, est-ce que nos infrastructures vont suivre ? On l'a déjà dit mais je tiens à le répéter ce soir. Au niveau des écoles, on sait déjà, actuellement, qu'à Saint-Aubin-Sauges c'est tendu, nous cherchons des opportunités, vous le savez pertinemment, on discute beaucoup avec l'État et la Fondation de l'ancien Hôpital. Nous savons aussi qu'il y a certainement un projet d'agrandissement qui va venir voir le jour au niveau de l'école de Saint-Aubin-Sauges. On sait pertinemment, à Gorgier, que vous avez, sous la commune de Gorgier encore, des réserves en matière de bâtiments notamment le Moulin qui est actuellement un bâtiment complètement

désinfecté que nous pouvons affecter en structure scolaire, structure parascolaire. Nous savons aussi au niveau du centre de Gorgier, au niveau de l'actuelle salle de gym, que nous allons y faire, nous avons déjà un projet à ce sujet-là, nous allons y faire des salles de classe donc oui, encore une fois, nous l'avons déjà dit, c'est un défi mais c'est un défi que nous allons pouvoir relever. Monsieur Rognon l'a dit au niveau de l'eau, au niveau sportif, nous venons de le dire, salle de Bevaix, double salle, vous savez pertinemment où ça en est, cela va aussi amener un dynamisme en matière de sociétés locales et donc, justement, éviter cette fameuse cité dortoir, enfin voilà. Je crois que ce discours a déjà été tenu mais de façon à y répondre, c'était important que vous l'entendiez à nouveau ce soir. Je vous remercie. »

**M. Th. Rothen :** « Afin d'illustrer un petit peu la discussion que nous avons ce soir, j'aimerais savoir si l'immeuble industriel qui est situé en Néverin, à Bevaix, donc à la sortie de Bevaix en direction Landi si on veut préciser, ce grand bâtiment qui a été, je dirais, un peu délaissé, aujourd'hui en pleine restructuration visiblement, j'aimerais savoir si le Conseil communal a déjà connaissance de partenaires industriels ou économiques qui viendraient s'installer dans ce local-là, sachant qu'il y a 6'000 m<sup>2</sup> au sol de bâtiment. Qu'en est-il ? Est-ce qu'il y a une demande-là, est-ce que c'est déjà booké pour la suite ? »

**M. F. Del Rio :** « La fameuse commission du PAL a eu l'occasion de se réunir, sauf erreur, juste après les mesures de confinement, c'était l'une des toutes premières séances que nous avons pu tenir en présentiel lors de laquelle nous avons, effectivement, parlé de la faible demande relativement à ces surfaces et du besoin d'élargir peut-être les activités qui s'y appliquent. Comme c'est un géomètre qui pose la question, probablement qu'une activité de géomètre serait parfaitement compatible avec les va-et-vient de matériel qu'on connaît, chargement et déchargement, etc. »

**M. Th. Rothen :** « C'est toujours vide ? »

**M. F. Del Rio :** « C'est encore relativement vide. Donc laisser entendre que nous avons décidé, nous, unilatéralement de ce qui était bon pour notre région en matière d'entreprises, c'est évidemment faux. Nous avons, nous sommes, nous avons été appuyés par le bureau Wyss & Partner, qui est une pointure reconnue au niveau Suisse, et qui nous ont finalement amenés à ce résultat qui vous est présenté-là. Je regrette aussi que des personnes qui semblent avoir des solutions, finalement qui sont relativement simples à mettre en œuvre, n'en aient pas proposées concrètement avant. Le Conseil communal a véritablement mis à l'épreuve la direction dans laquelle nous sommes allés, qui entrait dans un cadre légal non pas imposé par des promoteurs, ce qui est évidemment faux et que nous ne pouvons pas laisser dire, mais le Conseil communal s'est appuyé sur des pointures au niveau économique aussi, évidemment. Donc le résultat est celui qui vous est présenté ici et encore, comme au mois d'avril, Wyss & Partner est présent pour répondre à toutes les questions de la ComPAL et je crois que les affirmations qui ont été émises il y a quelques minutes sont, quelque part, incompréhensibles mais soit. Il y a passablement de bonnes questions quand même. Notamment je retiens la sensibilité par rapport au scolaire, au parascolaire, évidemment, cela fait partie de ces changements sociétaux ; la mobilité c'est l'autre grand thème aussi. J'ai aussi apprécié la proposition d'en débattre et que la presse joue son rôle, évidemment, c'est une excellente idée. Bon nombre de ces affirmations que nous avons entendues ont déjà été discutées depuis quelques années au sein de la commission PAL, des réponses ont été apportées. Voilà. Le processus était probablement trop long pour moi, mais je profite de rappeler, de répéter encore et encore et je compte vraiment sur le bon sens des uns et des autres par rapport à tout ce que vous avez entendu ce soir. Merci. »

**M. J. Reift :** « Madame la présidente, chers collègues, je pense que ce pôle de gare a vraiment une grande chance de développer notre région, de la région de Saint-Aubin-Sauges, Gorgier, Chez-le-Bart parce que, en fin de compte, au travers de toutes ces séances, de toutes ces constructions que nous avons fait pour savoir quoi faire de cette région, nous sommes arrivés à ce compromis qui est, à mon sens, tout à fait judicieux. Et on devrait même aller encore un peu plus loin : vous savez que nous avons à disposition toujours un fond pour les sociétés locales d'à peu près CHF 5 millions, je ne sais pas s'il existe toujours mais enfin, nous avons

ça au début pour la fusion. Ce petit pactole pourrait très bien être investi par notre commune dans cette région pour faire, effectivement, aussi, ce lieu pour toutes nos sociétés locales, pour toutes nos activités, trouver une solution, pourquoi pas l'appeler « La maison du peuple » ou « La maison je ne sais pas comment », mais trouvons une solution dans ce lieu-là parce que les enfants de Bevaix pourront venir, il y aura le train, les enfants de Gorgier, Saint-Aubin-Sauges pourront venir à pied ou à vélo, enfin voilà, cela sera vraiment un lieu impeccable et puis qu'il y ait 800 personnes qui habitent-là, elles auront le train à côté donc. Je crois que de plus judicieux, c'est dur dans notre commune. Donc, à titre privé, personnel, je félicite tout le cheminement qu'il y a eu, qui était long, qui était un peu barbant parfois lors de nos séances où nous ne savions pas trop où on allait mais, à force de tâtonner, nous sommes arrivés à ce compromis que je trouve très bien. Merci. »

**M. J. Fehlbaum** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local de Gorgier, secteur « Pôle de Gare de Gorgier – Saint-Aubin » est accepté par 36 voix pour et 4 voix contre.**

**7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 159'250.- pour l'acquisition d'un véhicule d'exploitation pour les travaux publics**

**M. S. Lutz :** « Notre groupe demande une non entrée en matière par manque d'informations. Nous souhaiterions donc avoir un peu plus d'information sur l'utilisation de ce nouvel objet, Manitou, à savoir le nombre d'heures projetées puisque le modèle qu'il remplacerait était très peu utilisé. Ainsi que son urgence, comme ce dernier n'était pas dans la dernière liste des investissements. »

**M. M. Rognon :** « Merci Madame la présidente. Alors pour les questions d'heures projetées, alors c'est vrai que j'avais fait le calcul et je m'étonnais moi-même avec le MB-trac, c'est, grosso modo, 3,5 heures par semaine. Il faut bien penser qu'il date de 1990, je n'étais pas né, et il cumule 5'652 heures. C'est vrai que nous avons essayé dans le cadre de son renouvellement d'avoir un cahier des charges bien plus large, ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre d'heures d'utilisation. Au niveau de l'urgence, c'est une urgence toute relative, je n'ai pas demandé un crédit urgent non plus effectivement. Il faut juste penser que pour ces véhicules-là, il y a un délai d'attente des commandes de 12 à 18 mois ce qui oblige, effectivement, une certaine planification et puis c'est aussi quelque chose qui nous pousse peut-être à le demander maintenant. Peut-être pour revenir sur la polyvalence : donc renseignements pris, il y a plusieurs communes qui utilisent ce genre de véhicule, La Chaux-de-Fonds, notamment, commune dans les hauteurs, beaucoup de déneigement, enfin beaucoup, tout est relatif, pas cette année, ni en 2019 d'ailleurs ; La Côte-aux-Fées, Yverdon, Estavayer, Zinal, Grimontz, plusieurs communes jurassiennes, je pense que pour qu'un véhicule soit utilisé dans des endroits topographiquement aussi différents, il faut qu'il soit polyvalent. Ce véhicule nous l'achetons pour l'utiliser, c'est une évidence, il permet donc, effectivement, un levage de deux tonnes et demi contrairement au MB-trac qui permet moins d'une tonne ; il a aussi une largeur qui est beaucoup moins grande que pour le MB-trac qui permet une meilleure maniabilité, en gros, c'est, pour nous, le véhicule parfait pour remplacer ce MB, après je laisse le débat sur l'entrée en matière. »

**M. S. Lutz :** « Non, par contre nous allons demander une interruption de séance. »

**Mme A. Hessler-Wyser** annonce une interruption de séance de 10 minutes.

**Mme A. Hessler-Wyser** annonce la reprise de séance.

**M. S. Lutz :** « Alors notre groupe souhaiterait avoir la garantie que le nouveau Manitou fera aussi bien que l'ancien MB-trac, il aimerait avoir aussi la liste des tâches qu'il fera en plus et

la progression en matière d'utilisation que ceci entraînera. Je ne sais pas si ce sont des questions qui peuvent être répondues aujourd'hui, si ce n'est pas le cas, nous proposons un renvoi en commission et on votera au mois de juin lors du prochain Conseil général. »

**M. M. Rognon :** « Alors volontiers, nous avons déjà des éléments qui sont dans le rapport, entre le cahier des charges actuel du MB-trac que nous voyons là, je crois qu'on voit juste, un tout petit peu plus haut, le cahier des charges actuel. Donc entretien des bords de routes, grattage... Donc initialement, peut-être pour rappel, la commune de Gorgier avait acheté ce véhicule notamment pour déneiger les côtes. Après, on lui a trouvé passablement d'occupations. Ramassage des branches et encombrants grande taille, balayage des routes de montagnes et remaniements, manutention de terre, chaille, cailloux, charger et décharger du matériel lourd. Le cahier des charges prévu pour le nouveau véhicule, le Manitou : déneigement et salage, nacelle, lavage de charges en vue de l'équipement hivernal des véhicules, donc déjà trois tâches qui sont supplémentaires, parce que nous n'utilisons plus le MB-trac pour le déneigement. Entretien des bords de route (grattage), ramassage des branches et d'encombrants de grande taille (avec la pince crocodile), balayage des routes de montagne et remaniements, manutention de terre, chaille, et cailloux, charger et décharger du matériel lourd (signalisation, matériel d'exploitation). Donc nous avons déjà trois tâches et pas des moindres je dirais qui sont supplémentaires pour ce point-là. Il y a un élément que je vais aussi redire : nous avons besoin, il y a une nécessité d'avoir un système de lavage pour équiper les véhicules par rapport à la réfection de l'hangar TP à Gorgier, il n'y a plus la possibilité de palan, de poser un palan et donc nous avons regardé pour des moyens de lavage au sol qui sont très chers et qui eux ne remplissent qu'une seule fonction : le lavage, c'est tout. Avec ce véhicule, on pourra avoir un moyen de lavage polyvalent. Les retours d'expérience sont extrêmement bons sur l'achat de véhicules comme ça. C'est clair que ce sont des véhicules qui sont extrêmement onéreux, c'est un investissement, nous en avons tous conscience ici dans la salle mais ce sont des véhicules qui sont extrêmement utiles et extrêmement polyvalents, je ne veux pas m'avancer non plus, il faudra qu'on voit le cahier des charges que nous utilisons, ce sont les travaux publics qui l'utiliseront principalement mais nous avons aussi un Service forestier qui pourrait peut-être en avoir besoin. Ce type d'achat-là ce n'est clairement pas un véhicule qui va rester au dépôt comme on peut l'imaginer, enfin comme c'est le cas actuellement pour le MB-trac. Le MB-trac actuellement c'est un véhicule qui a encore une valeur résiduelle assez importante et qui reste principalement au dépôt. Donc son renouvellement est, je veux dire, nécessaire, il est clair je ne sais pas si je peux encore amener d'autres éléments sur ce point-là mais ce véhicule, et même si on rediscute en commission ce qui, à titre personnel, ne pose pas de problème, je ne changerai pas, enfin le Conseil communal ne changera pas d'avis sur ce type de véhicule. C'est vraiment ce qu'il nous faut si nous voulons remplir ces tâches-là. Ou bien, alors dans ce cas-là, on sépare les tâches et on achète plusieurs véhicules mais je ne suis pas sûr que la facture soit moins salée à la fin. Encore à disposition si vous avez des questions. »

**M. S. Lutz :** « Cela répond partiellement aux questions, c'est difficile de se prononcer pour tout le groupe. Nous n'allons pas demander une deuxième suspension de séance, je crois que nous allons passer au vote. »

**M. T. Egger :** « Si je peux me permettre, pour une question de planning, notamment, il a été évoqué le hangar des TP. Vous savez pertinemment, le hangar des TP sera opérationnel, grosso modo, dans une année. Le but c'est que d'ici la fin de cette année, le tout soit chauffé et puis qu'ensuite les TP puissent entrer en jouissance au printemps de l'année prochaine, avril, mars-avril, voilà. Et effectivement, comme l'a dit Maxime, au niveau du palan, la réflexion a été menée en matière de hauteur, la réflexion a été menée si c'était effectivement le but de n'avoir qu'un seul système qui permet uniquement de lever et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes orientés vers ce système polyvalent voilà. Donc il n'y a pas d'urgence mais disons qu'une fois que les travaux publics seront à même d'être au sein de ces locaux, il faut qu'ils puissent avoir les outils nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions. Je vous rappelle que nous mettons un montant important dans ce bâtiment pour, notamment, le rendre aussi polyvalent et notamment le rendre efficace pour les travaux publics donc qui dit efficacité dit également matériel à disposition qui se veut efficace. »

**M. M. Rognon :** « Peut-être encore une petite précision, merci Madame la présidente. Nous remplaçons un véhicule existant, ce n'est pas le but d'agrandir la flotte de véhicules des travaux publics et ce n'est pas non plus la volonté de vouloir grignoter sur du marché que nous pourrions fournir à des privés parce que nous avons des privés qui œuvrent et qui ont des véhicules de grande taille qui sont d'importance notamment pour le déneigement, on sait pertinemment que le Manitou ne va pas remplacer ces grands véhicules, le déneigement des côtes, etc. et ce n'est pas le but, c'est vraiment de remplacer un véhicule existant. »

**M. J. Lopes :** « Juste une petite question : j'ai remarqué qu'un outil était très utile à ces véhicules et que je n'ai pas vu dans l'offre, il s'agit d'une nacelle qu'il faut adapter forcément à ce Manitou. »

**M. M. Rognon :** « Actuellement il y a un panier de déménagement effectivement qui est prévu et l'équipement nacelle est avancé donc la différence est que le panier de déménagement, il n'y a qu'une personne dans le véhicule qui gère pour chercher les choses tandis que la nacelle, c'est la personne qui est directement dans la nacelle et qui dirige le véhicule, c'est cette différence-là mais effectivement on y a pensé. »

**M. Th. Rothen :** « Le débat a été interrompu toute à l'heure, est-ce qu'on est encore dans le débat d'entrée en matière avec un vote d'entrée en matière ou est-ce qu'on est déjà dans le débat principal ? Ce n'est pas très clair. »

**Mme A. Hessler-Wyser :** « Nous sommes dans le débat principal, le refus d'entrée en matière a été retiré, si j'ai bien compris. »

**M. Th. Rothen :** « J'ai profité de l'interruption de séance toute à l'heure pour appeler mon fils ; quand notre président de commune a mentionné les stations de ski de Grimentz et Zinal, il aurait pu aussi dire St-Luc où travaille mon fils qui est mécanicien. Il y a trois ans, ils ont fait l'acquisition d'un Manitou d'occasion qui n'était pas gratuit, très clairement, pratiquement CHF 100'000.- pour un Manitou d'occasion et d'occasion de plusieurs dizaines d'années et ce qu'il me disait, c'est qu'ils l'avaient acheté essentiellement pour une problématique qu'ils avaient, c'était de sortir les câbles des télés-skis. Il me dit, aujourd'hui, au niveau de l'équipement de la station, c'est l'outil qui est le plus utilisé. Ils l'utilisent même pour laver les vitres du restaurant parce que la nacelle leur permet de monter et de pouvoir faire le travail sans échafaudages, sans s'assurer autrement. Donc on voit que le Manitou, comme son nom l'indique, peut faire beaucoup de choses et que peut-être c'est en l'ayant que nous imaginerons tout ce que l'on peut faire et que le jour où nos équipes disposeront d'un tel outil, il ne faudra pas leur proposer de le leur retirer même si, d'occasion, cela a toujours une valeur, une bonne valeur semble-t-il. »

**Mme M. Tenot Nicati :** « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son rapport qui, de prime abord, a suscité quelques interrogations au sein des commissions mais je dois dire que ces interrogations mêmes ont toutes obtenu des réponses lors des commissions, c'est là où je m'étonne des questions de nouveau posées par le groupe PLR mais passons. Parmi ces interrogations, pourquoi le crédit demandé était absent dans la planification financière 2023-2026 présentée au Conseil général du mois de février 2023 ? Les raisons de cet oubli nous ont été bien expliquées et il nous a été assuré qu'il n'y en avait pas d'autre, d'oubli donc, nous en avons pris acte. Finalement, suite aux réponses données aux commissaires, j'insiste mais c'est le cas, et suite au présent rapport clair et détaillé sur les besoins d'un nouveau véhicule d'exploitation de type Manitou, multifonctions parce qu'il manie tout, gag, le groupe des Verts va accepter cette demande de crédit à l'unanimité. Le Conseil communal pourrait juste se poser la question de vendre le MB-trac à un musée ? Passé un certain nombre d'années, un véhicule devient un « Oldtimer », c'est-à-dire un « véhicule automobile historique » et est censé prendre de la valeur sur le marché des occasions, à réfléchir. En vous remerciant pour votre attention. »

**M. L. Affolter** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le parti Socialiste a pris connaissance de ce rapport et en remercie ses auteurs. S'agissant d'une demande nécessaire pour les travaux publics, notre groupe soutiendra notre Conseil communal et suivra le préavis de la commission technique. Avec nos remerciements. »

**M. P. Ginggen** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport et remercie le Conseil communal pour son élaboration. Néanmoins, une ou deux images du futur véhicule et de ses agrégats auraient été bienvenues. Personnellement, je connais bien ce type de véhicule, très polyvalent, et suis convaincu qu'il s'agit d'un véhicule adapté à notre commune tout en émettant une toute petite réserve sur l'efficacité lors du déneigement. C'est à l'unanimité que cette demande de crédit de CHF 159'250.- sera acceptée. »

**M. J. Fehlbaum** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 159'250.- pour l'acquisition d'un véhicule d'exploitation pour les travaux publics est accepté par 36 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.**

## **8. Rapport d'information du GSR du Littoral-Ouest**

**M. T. Egger** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement, il s'agit d'un rapport d'information à priori pas de débat à ce sujet-là mais votre autorité finalement ne sait que très peu de ce qu'il se passe finalement au sein de ce guichet, finalement, vous ne voyez uniquement que des montants budgétisés et des montants au niveau des comptes, vous les verrez d'ailleurs dans la séance du mois de juin. Ce rapport d'information vous sera donné chaque année pour que vous puissiez, effectivement, vous rendre compte du travail qui est fait. Je rappellerais tout de même que ce Guichet Social Régional Littoral-Ouest regroupe quatre communes : Milvignes, Cortailod, Boudry et La Grande Béroche, ce qui fait quand même 30'000 habitants. Actuellement, vous l'avez au sein du rapport, il y a 17 EPT et puis il y a eu de nombreux défis dernièrement, notamment à travers le logiciel KiSS qui a été implanté tout dernièrement et puis, également, un audit, qui est une obligation de l'Office cantonal de l'aide sociale, et cet audit a été élogieux dans le cadre du fonctionnement du GSR. Et je crois qu'il faut quand même que vous en soyez conscients, ce n'est pas qu'une facture qui arrive au niveau de notre commune, ce sont effectivement des prestations pour nos habitantes, nos habitants, prestations ô combien importantes. Prestation qui se fait, on la voit peu dans la mesure qu'effectivement la commune-siège est Milvignes, donc effectivement les gens, les prestataires vont directement à Milvignes et donc effectivement, on le voit peu. Je relèverais aussi, et c'est important de le dire, vous voyez au sein du rapport les dépenses d'aide matérielle, les dépenses de l'aide sociale, de manière globale, sont en diminution depuis 2017, vous avez les chiffres au sein du rapport. Malgré l'effet Covid-19 et finalement, on s'attendait, en tout cas en discussion avec les autres communes du Littoral, à une augmentation de ces dépenses, or il n'en est rien. Vous savez pertinemment qu'actuellement le marché de l'emploi comme il est tendu, ce qui pourrait expliquer notamment ces bons chiffres mais j'attire tout de même votre attention sur le fait que c'est en perpétuelle baisse depuis 2017 donc cela fait déjà un certain nombre d'années mais, qu'au bout d'un moment, il faudra quand même aussi accepter que cela remonte et puis j'espère que vous aurez la même capacité d'écoute qu'aujourd'hui parce que, effectivement, finalement, jusqu'à présent, cela a toujours diminué au sein de nos comptes et le jour où cela augmentera, je me permettrai, ou quelqu'un d'autre se permettra de vous rappeler que durant de nombreuses années, ces dépenses d'aide sociale ont tendance à diminuer, voilà. Je vous remercie. »

## **9. Informations du Conseil communal**

**M. M. Rognon :** « *Merci Madame la présidente. Alors pour ma part, j'ai trois informations, je vais essayer de faire court. La première information, cela a été noté dans le « Comm'à la Une », je tiens quand même à le relever, il y aura des travaux à la plage de Chez-le-Bart dès le 15 mai, votre autorité a accepté un crédit pour l'installation d'arrosages automatiques et cela durera environ une dizaine de jours pour pouvoir redonner aux plagistes le confort maximum. Une autre information par rapport au balisage du sentier des écoliers, peut-être que vous êtes au courant mais, en 2018, les classes des écoles de Montalchez, Fresens et Vaumarcus ont balisé un sentier qui grimpe à travers la côte de Montalchez pour rejoindre la Cabane Perrenoud. NeuchâtelRando souhaite donner une visibilité à ce travail et entend baliser officiellement ce sentier en 2024. Donc cette mesure permettra d'inscrire aussi le sentier au Plan directeur des chemins pédestres donc le Conseil communal souhaite aussi féliciter les élèves pour leur travail. Dernière information pour ma part, vous n'êtes sûrement pas s'en savoir que la commune a procédé, fin d'année passée, à l'extinction de l'éclairage public. Cette mesure devait être provisoire en raison des problématiques énergétiques. Les retours sont extrêmement positifs. Ainsi, le Conseil communal entend pérenniser cette mesure, avec une petite modification ; la majorité des plaintes que nous avons reçues c'était le fait que cela ne collait peut-être pas forcément assez avec les horaires des transports publics. Donc nous modifierons l'extinction, cela sera entre minuit et 5 heures du matin. Ces mesures d'extinction ne nous dédouanent pas de procéder à la mise en place, et je l'ai souvent répété et je vais encore le répéter, d'un système de gestion intelligente de notre infrastructure d'éclairage. Si nous voulons une réelle efficacité dans l'utilisation de l'énergie qui a trait à l'éclairage public, il nous faut des lampadaires LED, certes, mais intelligents qui s'abaissent, qui s'éteignent sur demande, le tout sous gestion des services communaux afin de permettre la meilleure des solutions, voilà. »*

**M. T. Egger :** « *Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une information en lien avec le CAD de Gorgier : votre autorité a accepté, en automne passé, une augmentation du capital-actions et au sein de cette augmentation du capital-actions, il y avait la vente en nature du CAD de Gorgier. Pour votre information, à partir du 1<sup>er</sup> juillet de cette année, c'est effectivement BéroCAD qui reprendra le CAD de Gorgier. Donc tous ceux qui sont preneurs de chaleur vont tantôt recevoir une lettre, peut-être qu'ils se retourneront auprès de vous, donc vous êtes informés, vous le saviez déjà mais cette fois, c'est effectif et puis en lien notamment avec cette augmentation du capital-actions, nous allons gentiment, avec le Service technique notamment, approcher les riverains de la rue du Centre, de la rue de la Foulaz car, effectivement, les travaux risquent de débuter d'ici le mois de juin, certainement, pour, notamment, faire une saignée pour amener le CAD de BéroCAD jusqu'où vous savez, c'est-à-dire la salle de gym et, ensuite, jusqu'au quartier du Roncinier mais on vous en dira plus dans les prochaines séances du Conseil général, je vous remercie. »*

## **10. Résolutions, interpellations et questions écrites**

**Mme Ch. Wermeille :** « *Merci Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je fais lecture de notre interpellation : Grande Béroche Grandeur nature : au-delà du slogan, quelles mesures concrètes en faveur de la biodiversité ? Avec l'arrivée du printemps, nous apprécions toutes et tous le retour des chants d'oiseaux et l'explosion de la végétation qui redonne des couleurs à nos paysages. Malheureusement, ces plaisirs simples sont souvent ternis par les activités assidues visant à maîtriser cette nature un tout petit peu sauvage : tonte du gazon alors que l'herbe n'a que quelques centimètres, engrais pour favoriser un gazon bien vert et bien dense, produits chimiques à forte concentration pour supprimer les mousses et autres « mauvaises herbes », ou encore granulés anti-limaces et autres produits pour combattre et exterminer toutes sortes de « nuisibles ». La biodiversité en Suisse se porte mal, voire très mal : plus du tiers des espèces connues végétales ou animales sont en danger. Et la moitié des espaces vitaux et des habitats ne sont pas dans un état satisfaisant. Pourtant, la biodiversité est absolument nécessaire à notre survie : pollinisation, stockage du carbone, purification de l'air, sols sains et donc fertiles et efficaces comme filtres pour les eaux souterraines ne sont que quelques services que la biodiversité nous rend, sans citer le plaisir d'observer les merveilles de la vie ! Les services communaux, notamment le Service forestier, prennent déjà des mesures en faveur de la biodiversité et nous les en félicitons. Nous demandons au Conseil communal de prendre des mesures supplémentaires, qui peuvent être parfois très simples, afin d'encourager la population vers un entretien des jardins plus respectueux de la biodiversité. Plusieurs mesures sont envisageables :*

- *informations sur le site Internet de la commune (j'ai vérifié et, pour l'instant, il n'y a aucune information si ce n'est qu'un onglet qui s'intitule « Guêpes et autres nuisibles » !);*
- *l'excellente brochure du canton du Jura qui se nomme « Jardins vivants, guide pratique », et qui est aussi disponible sur les pages du Service de l'environnement du canton de Neuchâtel, pourrait être mise en lien par exemple sur le site Internet de la commune. Ce guide présente toute une série de fiches vraiment pratiques pour les privés afin de prendre des mesures très, très simples pour avoir un jardin plus vivant ;*
- *il pourrait également y avoir des informations systématiques dans tous les « Comm'à la Une » sur un aspect biodiversité, selon la saison ;*
- *la commune pourrait également s'engager en signant la « Charte des jardins » et faire une promotion de cette charte auprès des habitants ;*
- *la commune pourrait aussi organiser des cours de fauchage à la main ou toute autre action, les idées ne manquent pas.*

*Nous remercions le Conseil communal de nous répondre sur son engagement et dans quelles mesures il souhaite s'engager en faveur de la biodiversité. Merci beaucoup. »*

**M. T. Egger :** « *En préambule, avant de répondre à la question en tant que telle, nous aimerions rappeler, au niveau du Conseil communal, les actions qui ont été prises parce que, effectivement, cet aspect biodiversité, cet aspect nature est déjà revenu plusieurs fois auprès de votre autorité et de la nôtre. Juste quelques exemples de ce qui a été fait de par la commune et après on viendra au niveau des privés mais, notamment, il y a eu un investissement qui est passé aussi sous vos yeux, c'était la création d'un premier étang à Bevaix ; il y a eu également, au niveau du Closel, la réalisation de panneaux apicoles et l'implantation d'un étang, actuellement, si vous y allez, il y a également une ruche, donc il y a un apiculteur qui a mis une ruche. Rappeler aussi qu'il y a une prairie fleurie devant le Closel, donc elle est étudiée, elle est gérée comme une prairie fleurie avec le nombre de coupe. Devant le Centre médical, c'est la même chose, c'est aussi une prairie fleurie. Concernant les arbres, il y a eu un long débat sur certains arbres, mais la plupart des arbres que l'on coupe pour des questions sécuritaires, notamment qui sont dans nos domaines, typiquement le tilleul à l'entrée de Bevaix qui a été remplacé par un autre tilleul, un chêne qui est situé à côté de Gare 4, donc notre administration, dépérissant qui a été remplacé dernièrement aussi par un chêne. Entre temps, un second étang, d'ailleurs il a été fait mention dans le dernier « Comm'à la Une », un second étang à Bevaix plus ouvert que le précédent, je vous invite d'ailleurs à aller le voir, il y a des salamandres à proximité. Nous avons aussi, sur les bâtiments de Gorgier, implanté des*

nichoirs à martinets, cela avait fait d'ailleurs l'office d'un article de « Littoral Région ». Dernièrement, nous avons installé, à Fresens, des nichoirs à hirondelles avec des planches qui permettent d'éviter les déjections sur la façade, ce sont des bâtiments, encore une fois, communaux, donc on peut se permettre de le faire et puis, cet été, une passe à salamandres sera installée au niveau du passage, par-dessus l'Argentine, à Gorgier. Ces travaux seront faits au mois de juin. Tout ça pour vous dire que cet aspect, on le traite et puis, ensuite, il y a un autre aspect que l'on va forcément traiter et que votre autorité va aussi traiter, c'est qu'à travers le PAL et son règlement, dont on a encore vu la teneur cet après-midi, la promotion de la biodiversité, il y a un article qui est spécifié « Promotion de la biodiversité » dans lequel sont spécifiés les aménagements extérieurs avec tout un tas de principes et puis, également, rappeler dans cette promotion de la biodiversité que, justement, il y a cette fameuse « Charte des jardins » qui est évoquée. Alors après, cela sera à nous, à vous de savoir si c'est contraignant ou pas mais ça, ça sera une décision politique. Et puis, dernière chose, concernant aussi le « Groupe Nature », qui s'autogère finalement, qui s'est aussi auto-constitué, qui a mis en place un verger participatif. Vous avez validé aussi un montant pour la mise en place de ce verger, que je vous invite à aller voir maintenant dans la mesure où les arbres redémarrent. On a un contact étroit avec le « Groupe Nature », alors ils ont beaucoup de demandes qu'on n'arrive pas forcément à satisfaire. Et je crois qu'à travers ces exemples, nous pouvons dire au niveau du Conseil communal que nous acceptons de s'engager en faveur de la biodiversité. Il y a peut-être un élément qu'il faut pointer, c'est effectivement au niveau du site Internet, on va s'atteler à le nourrir de façon à, effectivement, avoir un onglet biodiversité. Nous nous sommes attelés à le nourrir au niveau de la forêt maintenant nous allons nous atteler à le nourrir au niveau de la biodiversité et nature, ce qu'il faut juste que vous ayez conscience c'est que, ce n'est pas le seul service, mais au niveau nature, nous n'avons pas de personne qui gère cet aspect donc nous n'avons pas d'EPT qui promeut, qui écrit des articles concernant cette nature et la biodiversité qui nous entourent donc on le fait mais on le fait avec les moyens que nous avons. Je crois que nous devons poser la question si la réponse satisfait ou pas. »

**Mme Ch. Wermeille :** « Oui, merci beaucoup pour ces informations, c'est vrai qu'il est bon de rappeler, on avait relevé, effectivement, que nous sommes conscients qu'il y a des mesures qui sont déjà prises par des services communaux, c'est bien de les rappeler parce qu'elles sont conséquentes, je suis satisfaite s'il y a des mesures supplémentaires qui peuvent être prises. C'est vrai que je faisais le parallèle avec les actions en faveur de la santé, avec les actions de La Grande Bougeotte, on voit que c'est devenu assez rapidement quelque chose qui est rentré, on a beaucoup de communication dans le « Comm'à la Une », sur le site Internet, on voit toutes sortes d'informations et on voit finalement que ça rentre dans l'esprit des personnes et si la commune pouvait faire un peu la même chose, un peu aller dans le même sens en communiquant régulièrement sur la biodiversité, je pense que ça pourrait aussi devenir un réflexe chez une grande partie de la population, mais cela me convient très bien, merci. »

**M. T. Egger :** « Oui, à ce sujet, le « Groupe Nature » qui, effectivement, au point de vue de communication, on pourrait peut-être s'améliorer à ce niveau-là, en collaboration étroite avec le « Groupe Nature », il y aura une campagne d'arrachage des plantes invasives, sous l'égide du « Groupe Nature », je n'ai plus les dates en tête mais, effectivement, on pourra les communiquer à la population effectivement aussi à travers le « Comm'à la Une ». Ce sont des informations qui nous arrivent maintenant et le « Comm'à la Une » paraît à des échéanciers clairs donc, des fois, c'est compliqué de communiquer à ce sujet-là mais on en prend note. »

**M. Th. Rothen :** « Merci Madame la présidente, je rebondis juste sur les propos tenus par le président de commune concernant l'éclairage intelligent et je vous invite, si vous passez nuitamment du côté de Cortailod, de suivre une fois le chemin des lampions qui est ce chemin qui est parallèle à l'Areuse en direction du lac du Petit Cortailod et cet éclairage a été installé

*et, comme le disait un de mes camarades qui travaille au bout de ce chemin-là, c'est assez bluffant ce système tel qu'il fonctionne. Donc allez une fois réaliser ce que c'est un éclairage intelligent sur ce secteur. »*

**M. M. Rognon** : *« Et en complément peut-être, il y a aussi la commune d'Hauterive qui a fait tout un travail sur la gestion intelligente de son éclairage, il y a des vidéos explicatives dessus très intéressantes, je vous invite à les regarder. »*

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 21h48.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman  
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,  
Jean Fehlbaum

La Grande Béroche, le 26 septembre 2023



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

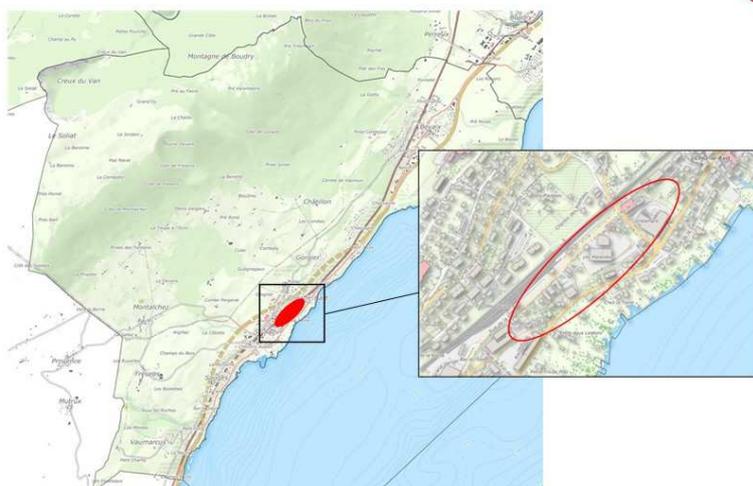
# CONSEIL GÉNÉRAL DU 2 MAI 2023

MPAL Gorgier, secteur « Pôle de Gare de Gorgier - Saint-Aubin »

## Introduction



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

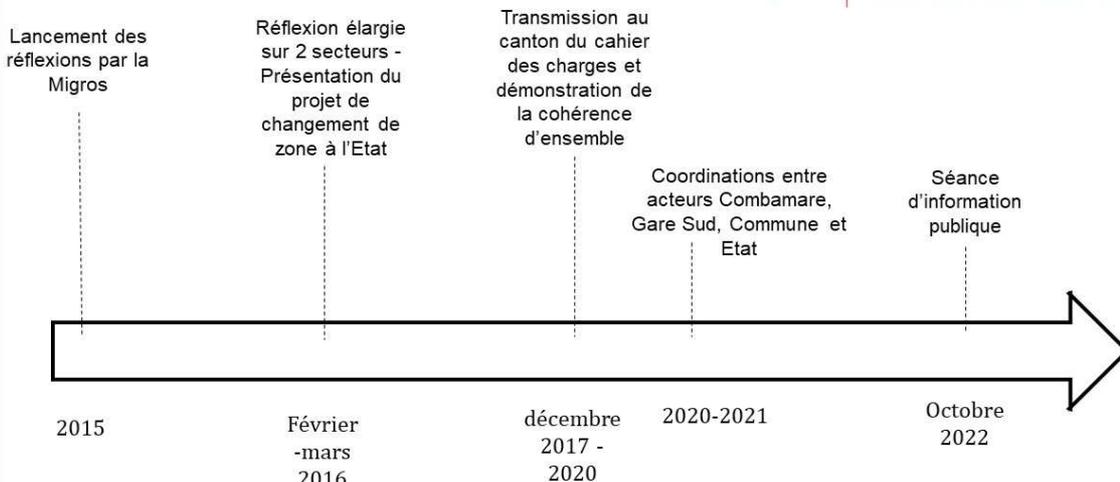


Situation du périmètre du pôle de gare de Gorgier – Saint-Aubin (source : Géoportail SITN-RWB)  
6 septembre 2023

# Historique



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE



6 septembre 2023

3

# Planifications supérieures et mise en cohérence



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

## Hierarchisation et liens de dépendance



6 septembre 2023

4

## Planifications supérieures et mise en cohérence



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

- **Plan directeur cantonal / plan directeur régional :**  
identification de la gare de Gorgier comme un **pôle gare** (densité minimale : 150 HE/ha, mixité minimale : 30% de logements)
- **Projet de territoire :**  
confirmation de la **mixité** du pôle et des enjeux de **densification humaine**
- **Plan directeur sectoriel :**  
délimitation du **périmètre** du pôle et détermination des **fourchettes de densité / hauteur**

6 septembre 2023

5

## Périmètre du pôle de gare



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE



© SITN – Géoportail du SIT Neuchâtois

6 septembre 2023

6

# Objectifs et exigences au niveau cantonal



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

Pôle de gare  
au niveau cantonal



Pôle de  
développement  
communal



Mixité des  
fonctions



Mixité  
sociale



Occupation visée  
150 hab/emplois  
par ha



Qualité des aménagements  
et des espaces extérieurs

6 septembre 2023

7

# Le plan directeur sectoriel



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE



Pôle de  
développement  
communal



Mixité  
sociale



Mixité des  
fonctions



Qualité des aménagements  
et des espaces extérieurs



Occupation visée  
150 hab/emplois  
par ha



Stratégie  
communale

6 septembre 2023

8



## Modification partielle du PAL de Gorgier

6 septembre 2023

9

## Modification partielle du PAL



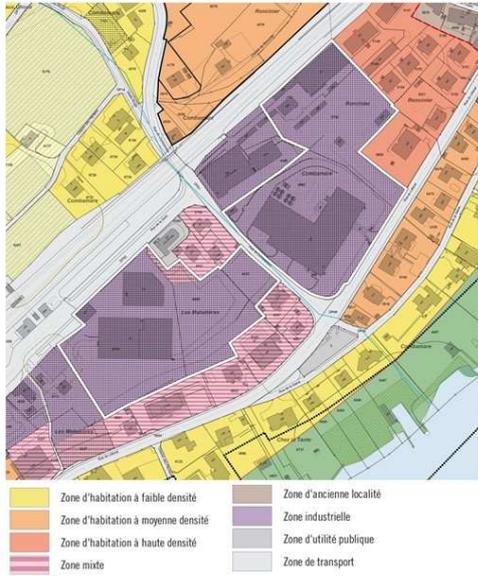
### Objectifs

- **Changer d'affectation** les secteurs de Gare Sud et Combamare en les passant de zone industrielle (ZI) en zone mixte (ZM)
- Définir **l'affectation et les droits à bâtir** des sites de Combamare et Gare Sud
- Proposer des **compensations** en contrepartie de l'augmentation de la zone mixte
- Contribuer à la **consolidation globale et la mise en cohérence des planifications**

6 septembre 2023

10

**Etat actuel – zone industrielle**

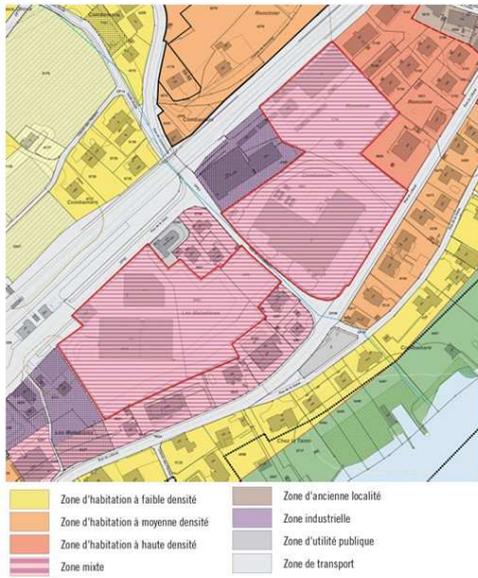


**Modification – zone mixte**



11

**Etat futur – zone mixte**



12

## MPAL permettra...



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

- Aux porteurs de projets d'aller de l'avant avec des **projets novateurs** et **durables**
- Le maintien de la **Migros**
- Accueil d'une grande partie de la croissance en **habitants/emplois** attendue
- Réalisation de 60 **appartements avec encadrement**
- **Cadence train** à la demi-heure en 2027 (depuis et vers Neuchâtel) -> préparer le futur en matière de déplacements en transports publics (y c. lignes de bus 612-613)
- **Espaces publics** de qualité - utilisation du sol modérée - mobilité (P+R et B+R)
- La revalorisation de l'image de la gare de donner une **nouvelle dynamique** à l'ensemble de la région en tant que nouvelle centralité
  
- Planifications de détail nécessaires sur les deux secteurs (PQ ou PS)

6 septembre 2023

13

## Prochaines étapes



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

- **Séance du Conseil général -> Modification de l'affectation**
- Publication dans la FO
- Délai référendaire (40 jours dès publication)
- Mise à l'enquête publique (30 jours)
- Traitement éventuelles oppositions
- Approbation et sanction du Conseil d'Etat
- ...
- Plan de quartier ou Plan spécial
- ...
- Dépôt dossier de permis de construire
- Enquête publique

6 septembre 2023

14